

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2025

Rapports de délégation

DELIBERATIONS 2025-83

Marché de travaux pour Roasson
Un marché de travaux pour la réfection de la voirie de Roasson est passé avec l’entreprise Eiffage route pour un montant de 108 604,54 € HT.
Le projet consiste à reprendre les enrobés, à mieux gérer les écoulements d’eaux pluviales et à dessiner un cheminement piétonnier.

Administration générale

DELIBERATION 2025-84

Convention avec la Poste
La convention de partenariat nous liant à la Poste arrive à échéance le 31 décembre 2025. Elle définit les conditions de gestion de l’Agence Postale Communale et est identique à la précédente. Il est donc décidé de renouveler la convention pour une durée de 9 ans.

Ressources humaines

DELIBERATION 2025-85

Participation à la mutuelle
La mise en place d’une participation à la protection sociale complémentaire santé des agents est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Aussi la commune participera pour chaque agent, à hauteur de 15€ à sa mutuelle si celle-ci est labellisée. Pour rappel la commune participe également à la prévoyance (maintien de salaire) à hauteur de 8€ dans le cadre d’un contrat groupe.

Infos travaux

Carrefour de Tarency : à la suite d’un problème de coordination, la mise en route des feux a été retardée. Nous mettons tout en œuvre afin de régler cette question au plus vite.

FONCTIONNEMENT					
Comptes	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
74111	DGF	5 966.00 €	65748	ACEJ	6 900.00 €
741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 378.00 €	6817	PROVISION ADMISSION EN NON VALEUR	550.00 €
748374	DOTATION AMENITES RURALES	8 085.00 €			
			023	Virement à la section d'Investissement	7 979.00 €
	TOTAL	15 429.00 €		TOTAL	15 429.00 €

INVESTISSEMENT					
Comptes	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
021	Virement du fonctionnement	7 979.00 €	67-2031	ETUDE ROND POINT DE LA FRUITIERE	11 399.00 €
66-1323	SUBVENTION DEPARTEMENT MO TARENCY	3 420.00 €			
	TOTAL	11 399.00 €		TOTAL	11 399.00 €

Décision modificative N°3 du budget communal.

Finances

DELIBERATION 2025-86

Admissions en non-valeur
Comme chaque année à cette période, le comptable public nous fait état des créances non recouvrées. Ainsi, lorsque plusieurs tentatives de régulariser des factures impayées ont été faites, le comptable public demande à la commune d’admettre ces sommes en « non-valeur » et donc d’annuler la dette et d’arrêter les « poursuites » par le Trésor Public.
Cette année se sont donc 1032,20€ qui devraient être passés en non-valeur. Etant donné que ce montant ne concerne que 3 personnes, que 2 d’entre elles se sont engagées à payer et que la 3ème ne s’est pas fait état de difficultés particulières, le conseil municipal refuse d’admettre ces sommes en non-valeur considérant qu’elles sont ou seront potentiellement en mesure de payer à l’avenir.

DELIBERATION 2025-87

Décision modificative N°3
De nouvelles recettes et dépenses sont à inscrire au budget, aussi il convient de le modifier. Les dotations de l’Etat avaient été inscrites de manière « prudente » c’est-à-dire à minima. La somme étant clairement connue aujourd’hui, il nous est possible d’ajouter 15 429 € aux recettes de fonctionnement. Ces sommes, nous permettent entre autres, de régulariser le surcoût de l’ACEJ engendré par la fréquentation record du centre de loisirs l’an passé. Le reste étant reporté à la section d’investissement. Sur ce budget, une première part de subvention du département pour le carrefour de Tarency est également parvenue. Ces 11 399 €, nous permettent de mettre à jour les données de l’étude « rond-point de la fruitière » avec les nouveaux éléments en notre possession (acquisitions foncières, travaux réalisés ou à venir…)

Informations Impôts : Plusieurs d’entre vous sont venus se renseigner en mairie à la suite d’une hausse de leur taxe foncière. La commune souhaite rappeler que le taux communal n’a absolument pas évolué. Il semble que l’augmentation subie soit essentiellement liée à une revalorisation des bases décidée uniquement par l’administration fiscale.

Route de Roasson : les enrobés seront réalisés mardi 18 novembre.

Projet végétalisation et réaménagement du cimetière : l’esquisse est affichée à l’entrée.

PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

Crèche - Péri-scolaire - CTG

DELIBERATIONS 2025-93

Le projet d’établissement de la crèche, fruit d’un travail collectif mené par l’équipe pluridisciplinaire, est adopté par le conseil municipal. Ce document obligatoire pour le renouvellement de la convention d’objectifs et de financement signée avec la CAF, englobe

- Le projet d’accueil : durées, rythmes, adaptations pour les situations de handicap... mais aussi les compétences professionnelles mobilisées.
- Le projet éducatif : actions menées directement auprès des enfants pour assurer leur accueil, leurs soins, leur développement, leur bien-être...
- Le projet social et de développement durable : réseau mis en place avec les partenaires, actions auprès des familles, engagements dans le développement durable.

DELIBERATIONS 2025-91

Afin de simplifier administrativement les inscriptions aux activités physiques proposées sur le temps péri-scolaire, les tarifs de 15€ la période et 75€ l’année sont ajoutés aux tarifs communaux en vigueur. De plus, les 3€ de majoration en cas d’inscription hors délai à la cantine sont également ajoutés aux tarifs communaux afin de clarifier la situation déjà en place et validée dans le règlement intérieur du péri-scolaire.



DELIBERATIONS 2025-92

La Caisse d’Allocations Familiales de la Savoie propose la signature d’une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2029. Cette convention vise à renforcer la coordination des politiques locales en faveur des familles, de la petite enfance, de la jeunesse et de l’action sociale. Elle permet de renforcer le lien entre les acteurs locaux (communes, associations, institutions et partenaires sociaux), d’optimiser les dispositifs et financements de la CAF de Savoie, et de développer une stratégie commune au service de tous, en particulier des familles les plus fragiles. L’ACEJ prendra en charge la coordination et mettra en œuvre la politique enfance, jeunesse, famille, parentalité et espace de vie sociale pour le compte des 8 communes de son territoire. Les communes conservent la compétence petite enfance et délèguent la coordination des politiques à la commune de Grésy.

- Le projet de CTG repose sur 4 axes :
- Aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale ;
 - Accompagner les habitants dans leur quotidien ;
 - Fédérer et impliquer l’ensemble des acteurs du territoire ;
 - Accompagner et soutenir les politiques municipales.
- La convention sera signée par tous les acteurs en décembre 2025.

FONCIER

Régularisations

DELIBERATIONS 2025-88,89

Afin de régulariser l’emprise routière, le conseil municipal valide l’acquisition des parcelles B4298 et B4083 (route de la Chambotte) d’une emprise de 71m² aux consorts Coudurier pour un montant de 355 € et l’acquisition des parcelles 4294 et 4297 (route de Roasson) d’une emprise de 6m² aux consorts Goury pour un montant de 30€ soit 5€ du m², prix pratiqué par la commune lors de toutes les régularisations foncières de voirie.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Eau et Soleil du Lac

DELIBERATIONS 2025-90

Le conseil municipal renouvelle son soutien à cette association du territoire développant des projets solaires et hydrauliques sur Grand Lac. Bien que l’association n’ai pas de projet à proprement sur la commune, l’adhésion de 10€ marque notre intérêt et notre soutien à ce type d’initiatives citoyennes engagées dans la production d’énergies renouvelables.



AGENDA

- Conseil Municipal : le mercredi 17 décembre à 20h, en salle du conseil
- Ramassage citoyen enfants : le samedi 22 novembre à 14h30, place de l’église
- Illumination du sapin : vendredi 28 novembre à partir de 16h30, place de l’église
- Banque alimentaire : du 28 au 30 novembre, Intermarché
- Vente jouets de seconde main : 28 et 29 novembre, CC3B
- Repas partagé à la cantine pour les aînés : le lundi 15 décembre 12h15 (inscription au 04.79.54.76.06)
- Rencontres intergénérationnelles à la crèche : le mardi 25 novembre de 10h à 11h (renseignement au 04.79.54.72.21)